

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, D. LEBLANC, M. MONGET, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, S. CHAPUIS, M. VEAULIN
Absents excusés : S. BIGUEUR (pouvoir à M. VEAULIN), P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS),
V. MIGUEL (pouvoir à N. LAVIER)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 3 OCTOBRE 2016

Néant.

FINANCES ET GESTION

Personnel

Le conseil délibère en faveur de l'adoption à effet du 1^{er} janvier 2017 du nouveau régime indemnitaire du personnel communal, dit RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), régime national qui remplacera tous les modes locaux de calcul de primes et indemnités, sans modification notable pour les agents.

Le conseil entérine la stagiairisation à échéance du 1^{er} janvier 2017 de Mme Geneviève ANGEVELLE et de M. Paul JEANNIN, ainsi que la titularisation à même date de Mme Marie-France PANIC.

Patrimoine communal

Le conseil entérine l'indemnité d'éviction de 11.961,31 € à verser à l'EARL RAQUIN pour compenser la perte d'exploitation liée à la cession à la commune d'une parcelle de 27.817 m², issue de la parcelle ZC 21 et venant s'intégrer à la future zone d'activités des Plantes ; le montant relève de l'application d'un barème de 0,43 €/m² fixé par la Chambre d'Agriculture.

Intercommunalité

Le conseil approuve les statuts du Grand Chalon ainsi que la composition du conseil communautaire, qui comprendra 34 délégués pour la ville de Chalon-sur-Saône, 4 pour Saint-Marcel, Saint-Rémy et Châtenoy-le-Royal, 2 pour Givry et un délégué pour chacune des 46 autres communes, dont Saint-Loup-Géanges, soit un total de 94 délégués pour 51 communes. Bernard LACOMBRE, en tant que maire, représentera la commune.

URBANISME ET TRAVAUX

Zone d'activités des Plantes

Le marché à procédure adaptée pour la voirie et les espaces verts a été publié, avec des réponses attendues pour le 15 novembre. La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 17 à 14h00 (B. LACOMBRE, Y. GROSPERRIN, D. LEBLANC et L. POMMIER).

Le SYDESL demande un financement communal de 20.400 € pour la réalisation des réseaux téléphoniques. Ce montant fera l'objet d'une demande de précisions.

Voirie

Après sa visite des lieux le samedi 22 octobre, le conseil présélectionne les tronçons suivants pour le budget 2017 :

- rue du Roi : chaussée en béton bitumineux entre deux caniveaux en béton CC2 franchissables, portant à 5 m la largeur utilisable par les véhicules ; busages de fossé en complément à l'aval
- chemin de la Serverie : reprofilage en graves calcaires + enduit bicouche

- chemin des Gouttières : reprofilage du tronçon sud pour supprimer l'orniérage entre la propriété Charry et le ru issu de l'étang de Maizières
- chemin des Landes : reprofilage sur 150 m² pour supprimer un dénivelé gênant
Par ailleurs et suite à cette visite, le conseil maintient son refus d'accès à l'arrière de la propriété MAESTRA par l'impasse du Plain des Bois.
Une consultation est en cours afin d'équiper la D 239 de deux paires de coussins berlinois de part et d'autre du puits de la rue des Perrelles (rue du Clozeau et rue du Parc) afin de faire réduire les vitesses dans ce carrefour étroit.

PLU

Une réunion est organisée le samedi 12 novembre entre M. PELISSIER, nouveau propriétaire de l'étang de Maizières et des parcelles attenantes, qui demande une modification du PLU permettant d'implanter des installations à but touristique, la commune et le Grand Chalon, en charge du PLUI (PLU intercommunal).
Le conseil valide par délibération la délégation au Grand Chalon à effet du 1^{er} janvier 2017 de l'instruction des documents d'urbanisme, en remplacement de l'intervention de la DDT.

Bâtiments

La commission spécialisée, ouverte à tous les membres du conseil disponibles, se réunira le samedi 26 novembre à 10h00 devant la salle Alain Carillon.

Maison de santé

Le permis de construire a été déposé mais fait l'objet d'une demande de compléments, traitée par l'architecte. Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'achèvement par l'architecte, qui a reçu les observations faites par l'OPAC pour le compte de la commune.

Assainissement des eaux pluviales

Réunion entre Techniques-Topo, B. LACOMBRE et Y. GROSPERRIN le jeudi 10 novembre à 14h00 en mairie pour mettre au point la solution technique pour l'étang d'Arras.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Associations

Jean-Frédéric GARNIER se charge de préparer un projet de Charte de la Vie Associative, qui régira les rapports entre les associations et la commune ou ses habitants.

Service du courrier

De nombreux habitants n'ayant pas jugé utile de respecter les règles en matière de réception du courrier (boîte aux lettres non réglementaire, nom et/ou numéro dans la rue manquants), les conseillers se chargeront d'un état des lieux dans leur zone d'habitation et la commune fera ensuite une relance écrite auprès des habitants non en règle.

Ecole

Un conseil d'école est organisé le mardi 8 novembre.

Bulletin d'informations

Le prochain bulletin sera diffusé en janvier.

Réunions du conseil municipal

Bernard LACOMBRE présente en séance un projet de calendrier pour 2017 qui sera validé une fois connues les dates de réunion du conseil communautaire.

Dates prévisionnelles : mardi 3 janvier – lundi 6 février – lundi 6 mars (compte administratif 2016) – jeudi 30 mars (budget 2017) – mardi 2 mai - mardi 6 juin – lundi 3 juillet – lundi 4 septembre – lundi 2 octobre – lundi 6 novembre – lundi 4 décembre.

FORET ET ENVIRONNEMENT

SIRTOM de Chagny

Le conseil approuve les nouveaux statuts du SIRTOM ainsi que la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2017, dans laquelle la part fixe passe à 90 %.

Sapeurs-pompiers

Les interventions relatives aux nids d'hyménoptères (guêpes, frelons, abeilles) exigeant des achats conséquents de produits spécialisés, le conseil décide que chaque intervention chez un particulier fera désormais l'objet d'une facturation de 50 euros, recouvrée par titre de recettes de la trésorerie.